

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 MAI 2015**

Délibération
n° 2015.05. 64.B

**Parc d'activités de
Bel Air à L'Isle
d'Espagnac -
Réalisation des
travaux - Lot n°5
"Maçonnerie -
mobilier urbain" :
avenant n°2**

LE VINGT ET UN MAI DEUX MILLE QUINZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **13 mai 2015**

Secrétaire de séance : Jacky BOUCHAUD

Membres présents :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 MAI 2015

**DELIBERATION
N° 2015.05. 64.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**PARC D'ACTIVITES DE BEL AIR A L'ISLE D'ESPAGNAC - REALISATION DES TRAVAUX -
LOT N°5 "MAÇONNERIE - MOBILIER URBAIN" : AVENANT N°2**

Par délibération n°145 B du 22 novembre 2012, modifiée par délibération n°63 B du 11 avril 2013, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'une procédure adaptée pour le lot n°5 « maçonnerie – mobilier urbain » pour la réalisation du parc d'activités sur le site de Bel Air à L'Isle d'Espagnac.

La commission procédure adaptée du 9 juillet 2014 a attribué le lot n°5 « maçonnerie – mobilier urbain » à la société LONGEVILLE – Chemin de Chaumontet – ZI n° 3 – 16160 GOND-PONTOUVRE pour un montant de 115 000 € HT.

Par délibération n°21 B du 12 mars 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 en plus-value d'un montant de 3 825,59 € HT qui a porté le montant du marché à 118 825,59 € HT.

Il est aujourd'hui nécessaire de prendre en compte les modifications suivantes :

Travaux en moins-value

- suppression de bancs - 1 443,26 € HT
- suppression des éléments béton en extrémité de canalisation - 4 151,69 € HT

Travaux en plus-value

- ajout de crosses pour coffrets gaz 838, 86 € HT

Montant total - 4 756,09 € HT

Le montant de l'avenant n°2 en moins-value s'élève à 4 756,09 € HT.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°2 au lot n°5 « maçonnerie – mobilier urbain » confié à la société LONGEVILLE – Chemin de Chaumontet – ZI n° 3 – 16160 GOND-PONTOUVRE ayant pour objet une prestation en moins-value d'un montant de 4 756,09 € HT.

Le montant du marché est ramené de 115 000 € HT à 114 069,50 € HT, soit une diminution de 0,81 % par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame Fabienne GODICHAUD, en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 28 mai 2015	<u>Affiché le :</u> 28 mai 2015